

« Sirkali : mot magique, mot tordu, mot fourre-tout, mot impersonnel »

Le 09 mars 2012

Par **Ambass Ridjali**, auteur

En shimaoré, Sirkali, c'est tout d'abord l'État. C'est le pouvoir administratif, législatif et judiciaire. C'est le service public. Travailler dans le Sirkali veut dire qu'on est agent de l'État, de l'hôpital, du conseil régional et général, de la mairie.

C'est ainsi qu'il y a le petit et le grand Sirkali.

Le petit Sirkali (Sirkali titi), ce sont la mairie, le conseil général ou régional. En un mot, le pouvoir public exercé par les élus locaux, des collectivités territoriales.

Le grand Sirkali (Sirkali bolé), ce sont la préfecture, le ministère et l'État. Autrement dit, le pouvoir exercé par les décideurs qui dépendent directement de Paris.

Un bien qui appartient au Sirkali veut dire que son propriétaire c'est le pouvoir public. Par exemple, un véhicule de service est un bien qui appartient au Sirkali.

Ou alors, une route appartient au Sirkali. Un lampadaire au bord d'une rue

appartient au Sirkali, etc. Ici, on peut identifier le vrai propriétaire. Il peut être une mairie, un conseil général, une préfecture, etc.

Un enfant peut aussi appartenir au Sirkali. Il s'agit en fait d'un mineur, même s'il vit avec ses propres parents. C'est-à-dire que, si jamais ce mineur est victime d'un abus, les sanctions seront très lourdes pour le coupable devant la loi. Mais c'est pareil pour un enfant abandonné ou pupille de la nation qui est pris en charge par la DASS. On dit que c'est un enfant du Sirkali.

Sirkali, enfin, c'est tout le monde.

Un arbre fruitier au bord de la route appartient au Sirkali, même si on sait très bien que ce n'est pas la mairie ou le conseil général qui l'entretient.

C'est ainsi que, souvent, on voit des biens publics être pris à partie car personne ne se sent propriétaire. Ou encore, on reproche au Sirkali de dilapider l'argent public pour des projets incongrus.

D'ailleurs, Sirkali n'a pas seulement un sens laïc. La population peut très bien travailler pour le Sirkali en parlant de la construction d'une mosquée. C'est-à-dire que les fidèles cotisent pour l'achat des matériaux ou untel amène ce qu'il peut pour la mosquée.

L'autre jour, j'étais au sud de Mayotte pour une cérémonie religieuse annuelle. En général, on achète de la viande de zébu pour le repas collectif. Les zébus sont égorgés sur place et chacun est libre d'acheter le nombre de kilos qu'il souhaite. Mais avant de prendre possession de ses x kilos de viande, on doit mettre de côté un demi-kilo pour le Sirkali. Comprenez, pour le repas collectif. C'est-à-dire le repas qui n'appartient à personne sinon à celui qui voudra bien le manger le moment venu.